Envoyé en préfecture le 04/05/2021
Reçu en préfecture le 04/05/2021
Affiché le 05/05/2021
ID : 082-228200010-20210421-CD20210421_25-DE

TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

2ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2021

Séance du 21 avril 2021

CD20210421_25
id. 5625

Le 21 avril 2021, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 10.

Sont présents :
M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, Mme BERLY, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. VIGUIE, M. WEILL

Sont représenté(s) :
M. BAYLET (pouvoir à M. GONZALEZ), Mme LE CORRE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), M. ROGER (pouvoir à Mme NEGRE), Mme TURELLA-BAYOL (pouvoir à Mme RIOLS)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

GESTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AP- AE)
-
RÉVISIONS - CRÉATIONS

—

Envoyé en préfecture le 04/05/2021
Reçu en préfecture le 04/05/2021
Affiché le 05/05/2021
ID : 082-228200010-20210421-CD20210421_25-DE

La procédure des autorisations de programme / autorisations d'engagement et crédits de paiement prévue à l'article L.3312-4 du Code général des collectivités territoriales vise à planifier sur le plan financier la mise en œuvre d'investissements. Elle permet de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices et améliore la lisibilité des engagements financiers de la collectivité.

L'article R.3312-3 prévoit que « les autorisations de programme ou d'engagement (…) et leurs révisions éventuelles sont votées par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives ».

Il est proposé de se prononcer sur les autorisations de programme et les autorisations d'engagement créées ou révisées lors du présent budget et détaillées en annexes 1 et 2. Certaines autorisations feront l'objet de rapports particuliers.

De façon générale, les révisions des autorisations de programme ou d'engagement sont effectuées au vu de l'évolution du coût des projets.

Par ailleurs, les autorisations antérieures à 2021 liées aux subventions d'investissement ou de fonctionnement ont principalement été diminuées des sommes non engagées en 2020.

1° Les autorisations de programme créées ou révisées :

Situation des autorisation de programme au 31/12/2020	276 894 902,09 €
Autorisation de programme créées au budget primitif 2021	64 074 286,00 €
Autorisation de programme révisées au budget primitif 2021	- 4 548 746,89 €
Total des modifications au budget primitif 2021	**59 525 539,11 €**

Total des autorisation de programme cumulées au budget primitif 2021	**336 420 441,20 €**

Envoyé en préfecture le 04/05/2021
Reçu en préfecture le 04/05/2021
Affiché le 05/05/2021
ID : 082-228200010-20210421-CD20210421_25-DE

2° Les autorisations d'engagement créées ou révisées :

Situation des autorisations d'engagement au 31/12/2020	14 977 489,55 €
Autorisations d'engagement créées au budget primitif 2021	9 149 833,00 €
Autorisations d'engagement révisées au budget primitif 2021	- 414 710,28 €
Total des modifications au BP 2021	**8 735 122,72 €**

Total des autorisations d'engagement cumulées au budget primitif 2021	**23 712 612,27 €**

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3312-4 et R.3312-3,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Adopte pour 2021 les autorisations de programme et les autorisations d'engagement présentées dans les annexes 1 et 2 ;

Envoyé en préfecture le 04/05/2021
Reçu en préfecture le 04/05/2021
Affiché le 05/05/2021
ID : 082-228200010-20210421-CD20210421_25-DE

- Autorise Monsieur le Président à engager les dépenses dans la limite des autorisations de programme et autorisations d'engagement.

Pour : 19
Contre : 6
Abstentions : 5
Adopté à la majorité.

Le Président ,

Christian ASTRUC